

VISAS :

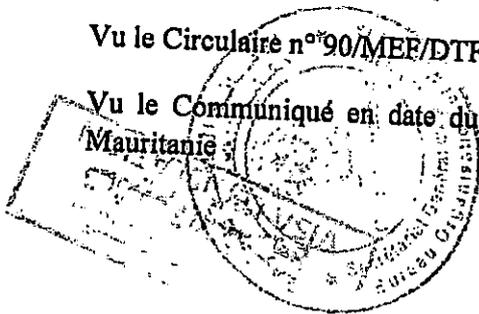
DGLTEJO	BOM	DTF	Service Conseil de Ministres
---------	-----	-----	------------------------------

Arrêté N° 0074 /MEF/DTF portant désignation de certains commissaires aux comptes d'établissements publics, agences et de sociétés à capitaux publics

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

- Vu la loi n° 2000-05 du 18 janvier 2000 modifiée, portant code de commerce ;
- Vu l'ordonnance n° 89-012 du 23 janvier 1989 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu l'ordonnance n° 90-09 du 4 avril 1990 portant statut des établissements publics et des sociétés à capitaux publics et régissant les relations de ces entités avec l'Etat ;
- Vu le décret n° 91-072/ P CMSN du 20 avril 1991 portant approbation du statut type des sociétés à capitaux publics ;
- Vu le décret n° 91-154/P MSN du 20 avril 1991 portant classement des établissements publics nationaux ;
- Vu le Décret n° 075-93 du 06 juin 1993 fixant les conditions d'organisation des administrations centrales et définissant les modalités de gestion et de suivi des structures administratives ;
- Vu le Décret n° 97-009 du 15 janvier 1997 abrogeant et remplaçant le Décret 83-027 du 17 janvier 1983 créant le Conseil National de la Comptabilité et régissant son fonctionnement ;
- Vu le Décret n° 97-018 du 01 mars 1997 abrogeant et remplaçant le Décret n° 83-026 du 17 janvier 1983 instituant l'Ordre National des Experts Comptables ;
- Vu le Décret n° 157-2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le Décret n° 009-2016 du 09 février 2016 portant nomination de certain membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 029-2016 du 02 mars 2016 fixant les attributions du Ministre de l'Economie et des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- Vu l'arrêté n° R-00121 du 22 mars 1998 portant homologation du barème des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Vu l'arrêté n° R-00140 du 19 janvier 2010 portant homologation du barème des honoraires des commissaires aux comptes ;
- Vu l'arrêté n° R- 819/MF/DTEP du 06 novembre 2000 portant organisation du travail étendue de la mission de responsabilité et définition des normes de travail des commissaires aux comptes ;
- Vu l'arrêté n° 295/MF/DGDPE/DTF du 22 mai 2012 portant désignation de certains commissaires aux comptes experts comptables ;
- Vu l'arrêté n° 019/MF/DGDPE/DTF du 24 février 2013 portant désignation de certains commissaires aux comptes expert comptables ;
- Vu l'arrêté n° 0477/14 du 19 février 2014 portant nomination de certains commissaires aux comptes experts comptables ;
- Vu l'arrêté R n° 722/MF/DTF/2015 du 22 avril 2015 portant désignation des commissaires aux comptes des établissements publics et des sociétés à capitaux publics ;
- Vu l'arrêté R n° 008/MF/DTF du 04 janvier 2016 portant désignation des commissaires aux comptes des établissements publics et des sociétés à capitaux publics ;
- Vu l'arrêté n° 0979/MEF/DTF/2017 du 22 novembre 2017 fixant et organisant le tableau de l'Ordre National des Experts Comptables de la République Islamique de Mauritanie (ONEC-RIM).
- Vu la note de service n° 109/MF/SG/DTF en date du 24 mars 2008 portant nomination de certains commissaires aux comptes experts comptables ;
- Vu la note de service n° 00119/MF/SG/DTF en date du 02 avril 2012 portant nomination de certains commissaires aux comptes experts comptables ;
- Vu la note de service n° 001101/MEF/DTF en date du 19 juillet 2016 portant nomination d'un commissaire aux comptes expert comptable ;
- Vu la note de service n° 001102/MEF/DTF en date du 19 juillet 2016 portant nomination d'un commissaire aux comptes expert-comptable ;
- Vu la note de service n° 001105/MEF/DTF en date du 19 juillet 2016 portant nomination d'un commissaire aux comptes expert comptable ;
- Vu la note de service n° 001160/MEF/DTF en date du 28 juillet 2016 portant nomination d'un commissaire aux comptes expert comptable ;
- Vu la note de service n° 001890/MEF/DTF en date du 07 décembre 2016 portant nomination d'un commissaire aux comptes expert comptable ;
- Vu le Circulaire n°90/MEE/DTF en date du 02 février 2017 ;
- Vu le Communiqué en date du 15 mars 2017 qui a été diffusé à la Radio et à la Télévision de Mauritanie ;



ARRETE

Article premier : Les experts comptables dont les noms suivent sont, à compter de l'exercice 2017 nommés commissaires aux comptes des établissements publics, des sociétés à capitaux publics et Agences conformément aux dispositions du code de commerce :

ENTREPRISES

Agence pour le Développement de l'Electrification Rurale(ADER)

Agence de Développement Urbain (ADU)

Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)

Agence National de Promotion d'Emploi des Jeunes(ANAPEJ)

Agence Nationale pour Les Etudes et le Suivi des Projets(ANESP)

Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS)

Agence pour l'Accès Universels aux Services(APAUS)

Agence Nationale Tadamoun, pour la La lute contre les Séquelles de l'Esclavage, Insertion et la Lutte contre la Pauvreté (TEDAMOUNE)

Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM)

Autorité Régulation et d'Organisation des Transports routières(ARTOR)

Etablissement National des Awqaf (AWQAF)

Centrale d'Achat de Médicaments Essentiels, Matériels et Consommable Médicaux(CAMAEC)

Caisse de Dépôt et de Développement (CDD)
Centre International de Conférence(CIC)

Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ahmed OULD DAH ABDERAHMANE

Aissata DIA

Sidi Mohamed OULD KHATAT
Yahya OULD BECHIR

Bedda AHMED MAHMOUD

Ba-SAMBA DIOM
Mohamed Lemine OULD KHAIRY

Sidi Mohamed OULD TEYIB DIT SIDATY

Mohamed CHEIKH ABDELLAHI
Fall MOUHAMEDOUNE

Mohamed El Moustapha MOHAMED

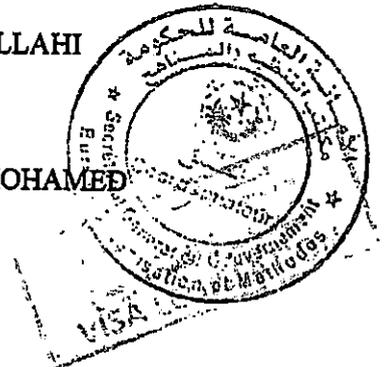
Ousmane WAGUE

Doudou FALL
Mohamed Saleck MOHAMED EL HACEN

Nguenor Codioro HAROUNA

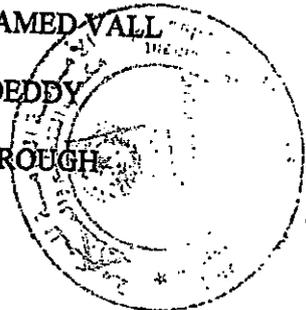
Kane ABDERAHMANE

Mohamed Lemine SALEM BECHIR
Ahmed Cherif OULD CHEIKHNA
Moulaye OULD GAUD
Kane SAIDOU AMADOU
Ahmed Cherif OULD CHEIKHNA
Ami Mint JEYID

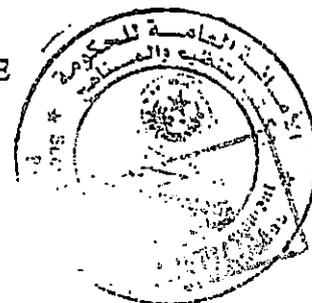


Handwritten signature

Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHYDRO) Société des Chantiers Navals de Mauritanie (CNM)	Taleb Mohamed OULD LEMRABOTT Youssef OULD YEDALI
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Mohamed Lemine SALEM BECHIR Youssoupha DIALLO
Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés (COMASUD)	Zekeria OULD AHMED SALEM
Établissement Portuaire de la Baie du Repos(EPBR)	El Azhar EL HOUSSEINE Mohamed MOHAMED VALL
Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML)	Camara AMADOU ADAMA El Mourteji OULD WAFI
Ferme de M'Pourié (FM)	Mohamed Lemine OULD BEDY
Imprimerie Nationale (IN)	Ly MANSOUR
Société Nationale ISKAN(ISKAN)	Saleh OULD OUBEID Moussa DIABY
Laboratoire National des Travaux Publics (LNTP)	Zein El Abidine AHMED EL HADI Mohamed Mahmoud SIDI MAOULOUD
Mauritanie Airlines(MAIL)	Mohamed El Moustapha MOHAMED Hamada OULD MOHAMED VALL Yahya OULD BECHIR Amar OULD MOHAMED VALL
Société Mauritanienne des Postes (MAURIPOST)	Ba Samba DIOM Zein EL Abidine AHMED EL HADI
Marché au Poisson de Nouakchott(MPN)	Sid' Ahmed OULD HAWBETT
Office National d'Assainissement(ONAS)	Mohamed OULD BRAHIM
Office National de la Médecine du Travail (ONMT)	Mohamed El Moustapha SIDI MOHAMED Cheikh OULD MOHAMED EL MOCTAR
Office National des Services d'Eau en Milieu Rural(ONSER)	Abdellahi OULD DEDDY Taleb Mohamed OULD LEMRABOTT
Port Autonome de Nouadhibou (PAN NDB)	Abdel Aziz OULD MOICHINE Abdellahi OULD DEDDY
Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié »(PANPA)	Amar OULD MOHAMED VALL Sy ABDOULAYE Safietou Abdellahi DEDDY
Radio Mauritanie(RM)	Mohamed OULD ZEROUGH
Société des aéroports de Mauritanie (SAM)	
Société des Abattoirs de Nouakchott (SAN)	



Société des Bacs de Mauritanie(SBM)	Mohamed Mahmoud OULD CHORFA
Société pour le Développement des Infrastructures Numériques(SDIN)	Mme Sakho ROLLANDE
Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson(SMCP)	Safietou Abdellahi DEDDY Dah OULD CHEIKH
Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMH-PM)	Mohamed MOHAMED VALL Sidi OULD ZEIN
Société Mauritanienne de Produits Laitiers (SMPL)	Dane OULD ETHMANE
Société Nationale D'Aménagement Agricole et des Travaux (SNAAT)	Mohamed Lemine OULD KHAIRY Salem El Hassen FILLALI
Société Nationale des Eaux(SNDE)	Zekerria OULD AHMED SALEM Mohamed Lemine OULD BEDY
Société Nationale de Distribution de Poisson(SNDP)	Mohamed OULD Tijani Tall OUMOUKHAIRY BA
Société Nationales des Puits et Forages(SNFP)	Mohamed Ahmedou EL KHARACHI El Hacem YOUSOUF SY
Société Mauritanienne de Gaz (SOMAGAZ)	Yousseuf DIALLO Tall OUMOUKHAIRY BA
Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC)	Abdel Aziz OULD MOICHINE Fall MOUHAMEDOUNE
Société Mauritanienne des Industries de Raffinage (SOMIR)	Dane OULD ETHMANE
Société Nationale de Développement Rural(SONADER)	Moulaye Zeine WEDDADI El Mourteji OULD WAFI
Société Nationale d'Importation et d'Exportation (SONIMEX)	Abdellahi OULD AHMED DOUA Mohamed Vall OULD BAH
Société De Transport Public(STP)	Ami MINT JIYED Mohamed Yeslem DEDDY
Télédiffusion de Mauritanie(TDM)	MOHAMEDNA KHATTARY Kane ABDERAHMANE
Télévision de Mauritanie(TVM)	Moulaye Zeine WEDDADY Levdhal MOHAMED SALEM



Article 2 : Son abrogés toutes dispositions antérieurs et contraires au présent arrêté.

Article 3 : Le Directeur de la Tutelle Financière est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott le, 21 DEC 2017

Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG/PM 2
- DGLTJO 2
- IGE 2
- DTF 2
- JO 2
- ONEC-RIM 2
- ARCHIVE 2
- Intéressés.63

El Moctar OULD DJAY

